

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire 13 septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi 13 septembre 2021 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent, Roger Bourbonnais, formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Conseiller(s) absent(s): Pascal Pilon

Autre(s) personne(s) présente(s) : Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière et Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Yves Poirier, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2021-09-156

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

Il est proposé par le conseiller le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021

3.2 Dépôt - Procès-verbal de correction des résolutions 2021-07-140, 2021-07-141 et 2021-07-142

3.3 Adoption - Nouveau logo de la Municipalité de Saint-Polycarpe

4. **RESSOURCES HUMAINES**

4.1 Démission - Responsable bibliothèque et vie communautaire

4.2 Démission - Chauffeur-manœuvre

4.3 Embauche - Départ - Moniteurs camp de jour

4.4 Embauche - Responsables bibliothèque et vie communautaire

5. FINANCES

5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires -
Septembre 2021

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1 Demande d'autorisation pour l'utilisation du feu vert clignotant pour les
pompiers

6.2 Ratification de contrat et autorisation de paiement - Aréo-feu Ltée - Achats
de tenue de combat

6.3 Approbation et autorisation de signature – Entente intermunicipale
établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières
dangereuses – Hazmat

6.4 Disposition – Véhicule du service de sécurité incendie

7. SERVICES URBAINS

7.1 Aucun

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement - BC2 - Honoraires
professionnels - Firme conseil en urbanisme et aménagement du territoire

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Appui - Projet mise en valeur rivière Delisle

9.2 Octroi de mandat et autorisation de paiement - Gespro Groupe Conseil -
Accompagnement pour les plans et devis professionnels

9.3 Correction - Résolution 2021-07-140 -Aide financière Club de l'Âge d'or

10. RÈGLEMENTS

10.1 Avis de motion – Règlement 179-2021 relatif à la prévention des incendies

11. AFFAIRES DIVERSES

11.1 Demande - Centre des services des Trois-Lacs et Ministère des transports
du Québec - Sécurité de la route aux abords de l'école primaire Sacré-
Cœur

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

2021-09-157 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DES RÉSOLUTIONS 2021-07-140, 2021-07-141 ET 2021-07-142

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du procès-verbal de correction des résolutions 2021-07-140, 2021-07-141 et 2021-07-142 adoptées le 12 juillet 2021 et d'une copie du document modifié, conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*.

3.3 ADOPTION - NOUVEAU LOGO DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2021-09-158 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire moderniser et dynamiser l'image du logo actuel de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un comité consultatif pour la création d'un nouveau logo;

CONSIDÉRANT QUE ce comité était constitué de membres provenant de divers milieux (citoyens, élus, employés, membre du CAVS et membre du comité embellissement) accompagné par une professionnelle en graphisme;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a déposé une version finale du logo;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de ce logo s'inscrira dans un processus pour créer une Politique de communication qui viendra donner des lignes directrices et encadrer l'utilisation future de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le lancement officiel du logo aura lieu le 25 septembre prochain, lors de l'évènement culturel : Célébrons la culture!;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le logo municipal tel que déposé par le comité de création du logo et d'en faire la divulgation lors du lancement officiel, le 25 septembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 DÉMISSION - RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-09-159 CONSIDÉRANT QUE la responsable de la bibliothèque et vie communautaire a remis le 17 août dernier sa démission pour la Municipalité de Saint-Polycarpe et que celle-ci était effective à compter du 27 août 2021;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de la responsable de la bibliothèque et vie communautaire pour la municipalité de Saint-Polycarpe en date du 27 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 DÉMISSION - CHAUFFEUR-MANŒUVRE

2021-09-160 CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 32-0024 a remis le 30 août dernier sa démission pour la Municipalité de Saint-Polycarpe à titre de Chauffeur-manœuvre et que celle-ci sera effective à compter du 3 septembre 2021;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employé 32-0024 pour la municipalité de Saint-Polycarpe en date du 3 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 DÉPART - MONITEURS CAMP DE JOUR

2021-09-161 CONSIDÉRANT QUE la saison estivale du camp de jour a pris fin le 20 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le travail des moniteurs et monitrices n'est plus requis pour cette année;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le départ des employés 70-0035, 70-0036, 70-0037, 70-0038, 70-0039 et 70-0040 du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire;

DE REMERCIER ces employés pour leur bon travail tout au long de l'été 2021 au Camp de jour Soulanges, organisé par la Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4 EMBAUCHE - RESPONSABLE BIBLIOTHÈQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2021-09-162 CONSIDÉRANT la vacance du poste de responsable bibliothèque et vie communautaire à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste du 17 août au 10 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher Mesdames Fatima Bah et Véronique Fortin;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de responsable bibliothèque et vie communautaire à Madame Fatima Bah pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, à compter du 17 septembre 2021;

D'ATTRIBUER le poste de préposée bibliothèque à Madame Véronique Fortin pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, à compter du 15 septembre 2021;

DE FIXER le salaires de Madame Fatima Bah à l'échelon 1 - Classe 3 conformément à la convention collective du *Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN*.

DE FIXER le salaires de Madame Véronique Fortin à l'échelon 4 - Classe 2 conformément à la convention collective du *Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

FINANCES

5.1

APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - AOÛT 2021

2021-09-163

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2021 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2021-09 des transferts budgétaires du mois d'août 2021;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 370 800,21 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	203 122,48 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	100 851,14 \$
Salaires nets	66 826,59 \$
TOTAL	370 800,21 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

6.1

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT POUR LES POMPIERS

2021-09-164

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1er avril 2021, l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du *Règlement sur le feu vert clignotant* par le décret 25-2021 fixant les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un des critères d'admissibilité est que l'autorité municipale responsable du service de sécurité incendie pour lequel le pompier est embauché adopte une résolution qui prévoit utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT QUE la force de frappe de 10 pompiers en 15 minutes doit se rendre sur les lieux d'un sinistre selon les délais prescrits au schéma de couverture de risques de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le feu vert clignotant permet aux autres usagers de la route de repérer le pompier et de faire preuve de courtoisie à son égard;

CONSIDÉRANT QUE le pompier peut, si la situation permet de le faire de façon sécuritaire et que les circonstances l'exigent, circuler sur l'accotement et immobiliser son véhicule à tout endroit;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule personnel muni d'un feu vert clignotant n'est toutefois pas considéré comme un véhicule d'urgence et qu'en tout temps, le pompier doit se soumettre aux règles prévues par le *Code de la sécurité routière*;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers de Saint-Polycarpe sont des pompiers volontaires et utilisent leur véhicule personnel pour se rendre à la caserne incendie ou sur les lieux de l'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis que l'utilisation du feu vert clignotant permettra de favoriser des déplacements sécuritaires pour les pompiers vers la caserne ou sur les lieux de l'incendie lors d'un appel; Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe, à faire usage du feu vert clignotant dans l'exercice de leurs fonctions pour se rendre sécuritairement à la caserne ou sur les lieux d'un sinistre;

D'AUTORISER le directeur du service de sécurité incendie à faire les démarches en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2

RATIFICATION DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ARÉO-FEU LTÉE - ACHATS DE TENUE DE COMBAT

2021-09-165

CONSIDÉRANT QUE selon le schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le service de sécurité incendie doit avoir et faire l'usage d'un (PVERE) programme de vérification, d'entretien et de remplacement de ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE le (PVERE) prévoit le remplacement des équipements qui sont endommagés ou périmés;

CONSIDÉRANT QU'UN ensemble de tenue de combat soit le pantalon, le manteau et le casque ont une durée de vie de 10 ans selon les normes en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE certains ensembles de tenue de combat sont périmés;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie désire procéder au remplacement des ensembles de tenue de combat périmés;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été acheminées à deux compagnies;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Aréo-feu d'un montant de 10 142,06 \$;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Aréo-feu Ltée pour l'achat de tenue de combat;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à l'entreprise Aréo-feu Ltée un montant maximal de 10 142,06\$ \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-220-01-649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.3

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA COUVERTURE EN CAS D'INTERVENTIONS SPÉCIALISÉES EN MATIÈRES DANGEREUSES – HAZMAT

2021-09-166

CONSIDÉRANT les obligations et exigences contenues à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4);

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendie ou de situations d'urgence signées par les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en 2009, laquelle est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT les objectifs prévus à la première génération du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par l'autorité régionale en juin 2010 et plus particulièrement l'objectif n° 5 des orientations ministérielles concernant les autres risques;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale d'une durée de 5 ans établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses; (HAZMAT) a été en vigueur du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est échue et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Polycarpe de renouveler l'entente intermunicipale spécialisée en matière dangereuse;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion est actuellement le seul service sur l'ensemble du

territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges doté d'équipes spécialisées pour les interventions en présence de matières dangereuses (HAZMAT);

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette entente, il est proposé de renouveler ladite entente, rétroactivement au 1er janvier 2021;

CONSIDÉRANT que cette entente est établie selon un partage des coûts équitable pour financer cette spécialité, le tout suivant un calcul basé sur la population, le territoire et la richesse foncière uniformisée des municipalités participantes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

DE CONCLURE une entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses avec la Ville de Vaudreuil-Dorion et les municipalités participantes;

D'AUTORISER le maire, Jean-Yves Poirier et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne-Marie Duval, à signer l'entente intermunicipale établissant la couverture en cas d'interventions spécialisées en matières dangereuses;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les frais afférents à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.4

DISPOSITION – VÉHICULE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2021-09-167

CONSIDÉRANT l'achat d'un nouveau camion autopompe en 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien camion incendie 1992 est arrivé en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit autoriser toute disposition de biens;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'OFFRIR au plus offrant le bien, tel que susmentionné;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à disposer du camion incendie 1992.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

8.1 OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - BC2 - HONORAIRES PROFESSIONNELS - FIRME CONSEIL EN URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2021-09-168 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire obtenir de l'accompagnement pour apporter des modifications au règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE certains règlements d'urbanisme doivent être revus;

CONSIDÉRANT QUE des projets futurs de la municipalité nécessitent une vue d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le consultant désigné pour aider la Municipalité a une grande expertise en urbanisme;

CONSIDÉRANT la grande expertise de BC2;

CONSIDÉRANT l'offre de services de BC2, pour Honoraires professionnels - Firme conseil en urbanisme et aménagement du territoire;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme BC2 pour les honoraires professionnels - Firme conseil en urbanisme et aménagement du territoire;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à BC2 un montant maximal de 10 922,63 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-610-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 APPUI - PROJET MISE EN VALEUR RIVIÈRE DELISLE

2021-09-169 CONSIDÉRANT QUE la rivière Delisle est un cours d'eau majeur du territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra l'accessibilité à ce cours d'eau pour la population locale et régionale afin de pratiquer des activités de pagaie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est sensible à l'accessibilité au milieu naturel et à son environnement;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la présentation du projet de mise en valeur de la rivière Delisle par l'aménagement d'un accès public à la rivière pour pratiquer des activités de pagaie au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air;

DE CONFIRMER, à travers cette résolution, son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier conditionnellement à l'obtention de la demande d'aide financière déposée au « Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physiques de plein air »;

D'AUTORISER la tenue des travaux proposés sur ses terrains aux lots # 3 766 029;

D'ASSUMER l'entretien des installations et l'entreposage du quai en période hivernale;

D'ASSUMER les besoins d'assurances nécessaires à la tenue de l'accès publique;

D'ASSUMER l'entretien de l'aménagement végétal suite aux travaux pour s'assurer de sa bonne implantation;

D'ASSUMER le paiement des factures qui lui sont redevables;

DE DÉSIGNER Madame Julie Cyr, directrice du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) comme personne autorisée à agir en son nom, à signer et à déposer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.2

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT POUR LES PLANS ET DEVIS PROFESSIONNELS

2021-09-170

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe ira en appel d'offres de performance pour trouver un consortium de professionnels pour la réfection du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'être accompagné par un professionnel expérimenté vue la nature du projet;

CONSIDÉRANT la grande expertise de Gespro Groupe Conseil;

CONDISÉRANT l'offre de services de Gespro Groupe Conseil, pour accompagner la Municipalité pour la rédaction des plans et devis;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le mandat à la firme Gespro Groupe Conseil pour un accompagnement professionnel;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Gespro Groupe Conseil un montant maximal de 24 230,98 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-702-90-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9.3

CORRECTION - RÉOLUTION 2021-07-140 -AIDE FINANCIÈRE CLUB DE L'ÂGE D'OR

2021-09-171

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-140 octroyant une aide financière d'une valeur de 700 \$ au Club de l'Âge d'Or pour la location de la salle Maurice-Ravary;

CONSIDÉRANT l'annulation de l'événement qui devait avoir lieu le 2 octobre 2021;

CONSIDÉRANT le maintien de l'événement prévu pour le 4 décembre

2021;

CONSIDÉRANT l'annulation des frais de locations découlant de la réservation du 2 octobre 2021;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la résolution 2021-07-140 pour réduire le montant de l'aide financière accordée à 350 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.

RÈGLEMENTS

10.1

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 179-2021 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES

2021-09-172

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, un avis de motion est donné par le conseiller François Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, le *Règlement 179-2021 relatif à la prévention des incendies* sera proposé pour adoption.

11.

AFFAIRES DIVERSES

11.1

DEMANDE - CENTRE DES SERVICES DES TROIS-LACS ET MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - SÉCURITÉ DE LA ROUTE AUX ABORDS DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SACRÉ-CŒUR

2021-09-173

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Sacré-Cœur se situe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe et fait partie du Centre des services des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE l'établissement de ladite école se trouve sur la rue de l'Église qui appartient au ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE depuis la rentrée scolaire 2021, le Centre des services des Trois-Lacs a changé l'endroit pour l'embarcation des enfants lors du service de transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE cela crée une problématique au niveau du stationnement à l'école et que les utilisateurs de l'école se stationnent sur le chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE cette route est une artère principale et qu'elle n'est pas adaptée pour une telle congestion;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse permise à cet endroit est de 50 km/h;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas sécuritaire pour les usagers de la route et surtout pour les enfants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Polycarpe a passé une résolution le 11 septembre 2017 pour demander au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 30 km/h à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'en octobre 2019, le ministère des Transports du Québec a refusé la demande du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal actuel de Saint-Polycarpe est préoccupé par la sécurité des enfants de l'école primaire ainsi que des usagers de la route et considère qu'il est plus que temps d'intervenir afin de proposer des alternatives pour régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est prête à collaborer avec le Centre des services des Trois-Lacs et le ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au Centre des services des Trois-Lacs et au ministère des Transports du Québec de trouver des solutions sécuritaires pour faciliter l'embarcation des élèves primaires de l'école Sacré-Coeur dans l'autobus scolaire et en permettant aux utilisateurs de l'école de se stationner dans un endroit adéquat;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse de cette portion de rue à 30 km/h.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec afin qu'il considère la demande;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Centre des services des Trois-Lacs afin qu'il considère la demande;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée québécoise de Soulanges, Marilynne Picard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller François Perreault remercie les employés qui ont travaillé au camp de jour cet été. Il invite les citoyens à revenir l'année prochaine.

- Le conseiller Normand Vincent se questionne relativement à l'avis d'ébullition est en vigueur.

- Le conseiller Roger Bourbonnais mentionne son appréciation du panneau relativement à la sécurité à l'approche d'un autobus arrêté;

- Le conseiller François Lalonde remercie les deux employés des travaux publics qui ont travaillé toute la nuit pour réparer la fuite d'eau.

- Le conseiller Pierre Régimbald rappelle l'importance de la journée de la Culture, le 25 septembre prochain.

13.

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire tient à remercier l'équipe des travaux publics qui ont travaillé corps et âme pour rétablir l'eau sur le réseau. Il mentionne que l'avis d'ébullition est un mal nécessaire. Le cas qui nous préoccupe est plus complexe qu'à l'habitude considérant que le bris est dessous les rails du Canadien Pacifique. Cela occasionne des restrictions et des demandes, ce qui allonge le processus. Comme le bris a également eu lieu sur le tuyau d'amenée, cela amène à regarder pour les futures installations. L'avis d'ébullition demeure donc en vigueur jusqu'à l'exécution des travaux.

Monsieur le Maire annonce que des travaux d'importance (estimés à 1 million de dollars) sont en cours au HLM. Ils ont eu de mauvaises surprises en effectuant les travaux, mais le HLM sera rafraichi et mis aux normes.

Les travaux au parc Rémi-Gauthier avancent bien. Les jeux d'eau pourront être aménagés sur une partie de la surface de béton.

L'administration regarde également à obtenir une subvention pour un projet de patinoire extérieure, près du Centre Sportif Soulanges. Cela permettrait de maximiser l'offre de patinoire de façon continue et plus accessible.

L'école secondaire Soulanges cherche également des plateaux sportifs pour les jeunes. La patinoire pourra s'inscrire dans cette optique.

Lors de la journée du 25 septembre prochain, dans le cadre des journées des Cultures, il y aura le dévoilement du prochain logo de Saint-Polycarpe. Plusieurs activités se dérouleront lors de cette journée-là, dans le stationnement, dans l'hôtel de ville, dans l'hôtel de ville ainsi qu'à la caserne de pompiers. Monsieur Poirier invite le monde à participer à grand nombre.

Une page internet pour les élections 2021 est mise à la disposition des citoyens sur le site Internet de la Municipalité. L'information en ce qui attrait aux élections seront disponibles sur le site.

Monsieur le Maire termine en remerciant les élus pour leur travail pendant les 4 dernières années. Comme il s'agit de l'avant-dernière séance du conseil municipal avant les élections, il profite du moment pour féliciter l'ensemble des citoyens pour leur travail. Il mentionne que le grand défi est la longueur des dossiers qui n'avancent pas aussi vite que le conseil ne le voudrait.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Est-ce possible d'ajouter un endroit pour disposer des pneus dans la région, considérant que l'écocentre de Saint-Zotique n'accepte pas les pneus;
- Précisions sur le nouveau logo;
- Départ de la responsable bibliothèque et vie communautaire;
- Heure du dévoilement du nouveau logo;
- La participation à la collecte du bac de résidus alimentaires;
- Candidats aux élections 2021;
- Paiement des bacs de recyclage au camping de Saint-Polycarpe;
- Faire enlever la Montée Lanthier du trajet Google Maps;

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2021-09-174

À 20 h 52 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*